



Communauté de Communes du Pays de Mormal

Compte Administratif

Note de synthèse

2018



La présentation de l'exécution du budget 2018

1. Synthèse des principaux résultats financiers
2. Analyse détaillée des comptes de l'exercice 2018
3. Résultats de l'exercice, restes à réaliser et résultats à affecter
4. Budget Annexe ZAC de Wagnies le Grand

1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

L'exécution budgétaire de l'exercice 2018 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

- **L'Épargne brute :**

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 1,42 M€. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet à la Communauté de Communes :

- De faire face au remboursement de la dette en capital
- De participer au financement des investissements réalisés

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 6,64 %.

Recettes réelles de fonctionnement	21 425 668,92
- Dépenses réelles de fonctionnement	20 001 423,40
Epargne Brute	1 424 245,52 €

- **L'Épargne nette :**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Pour l'exercice 2018, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 949 k€. Le taux d'épargne nette qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 2,21 %.

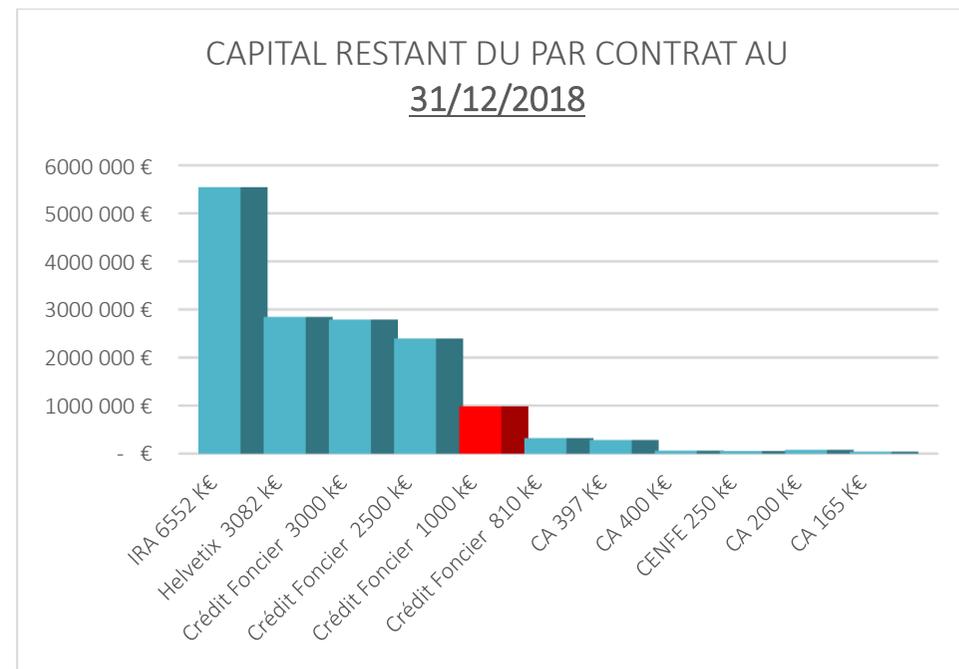
Epargne Brute	1 424 245,52 €
- remboursement du capital	949 420,48 €
Epargne nette	474 825,04 €

- **La capacité de désendettement :**

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

Encours de la dette	15 414 409,11 €
/ Epargne brute	1 424 245,52 €
Capacité de désendettement	10,8

En supposant que la Communauté de communes consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 10,8 années.



2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

A. La section de fonctionnement

Il convient au préalable de présenter les soldes suivants concernant la section de fonctionnement :

- ***Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 1,42 M€***

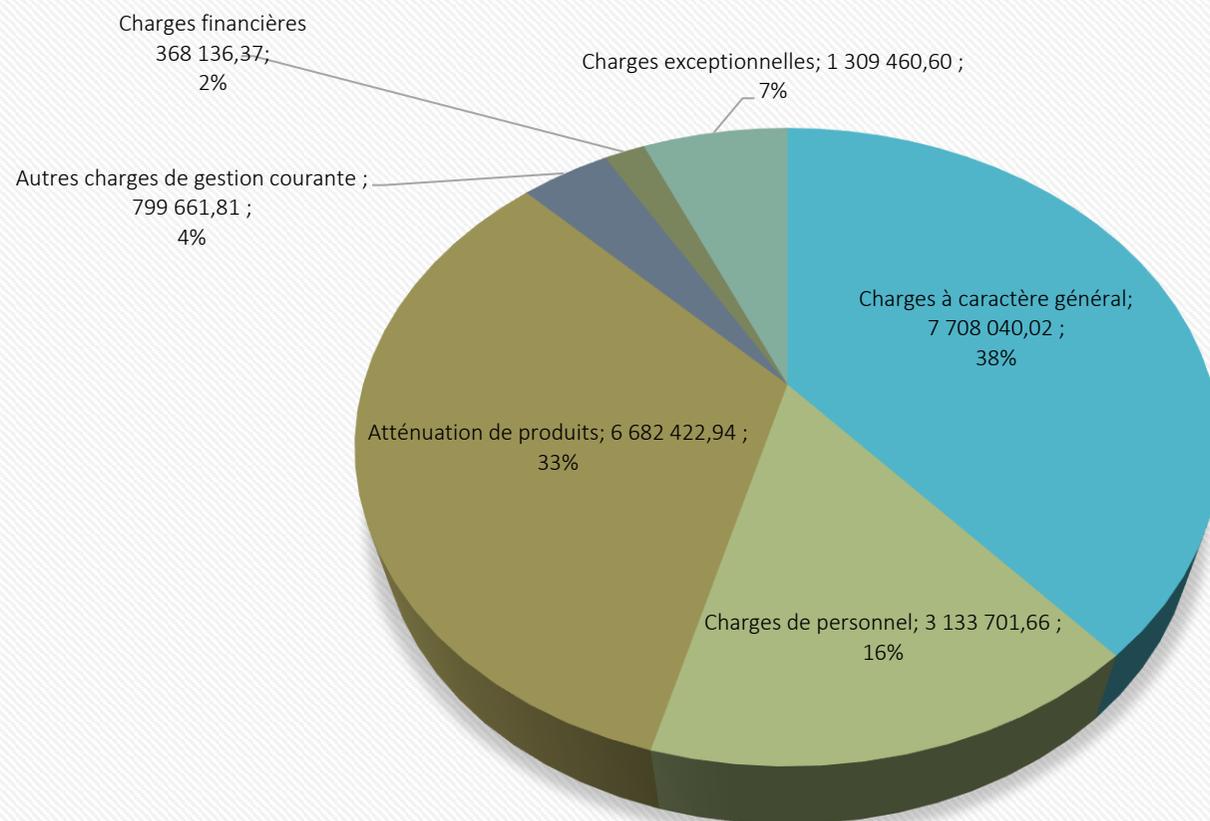
Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 1,42 M€ (épargne brute). Ce montant s'explique par des dépenses réelles qui s'élèvent à hauteur de 20,00 M€ dont 7,7 M€ de charges à caractère général, combinée à des recettes réelles dont le montant est égal à 21,42 M€.

- ***Le solde des opérations courantes de fonctionnement***

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2018, le solde des opérations courantes s'élève à 2,2 M€.

	2018	2017	2016	2015	2014
recettes de gestion courante	20 548 548,70	20 627 600,17	20 198 049,76	19 580 897,71	19 308 671,39
dépenses de gestion courante	18 323 826,43	17 644 376,98	17 248 894,01	17 746 891,21	17 823 683,05
Solde des opérations courantes	2 224 722,27 €	2 983 223,19	2 949 155,75 €	1 834 006,50 €	1 484 988,34 €

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2018



Le **chapitre 011 « Charges à caractère général »**, comprend principalement les contrats de collecte des ordures ménagères et des déchetteries (4 990 k€) mais également les charges afférentes aux divers contrats de maintenance (339 k€, dont 260 k€ liés à la maintenance de l'éclairage public), aux consommations d'éclairage public (837 k€), les prestations pour les séjours (195,5 k€) ou encore l'activité physique adaptée (74,7 k€). Le total du chapitre s'établit à 7 708 040 € contre 7 232 286 € en 2017, soit une hausse de 6,57 %. Les principaux facteurs qui expliquent cette variation sont les suivants :

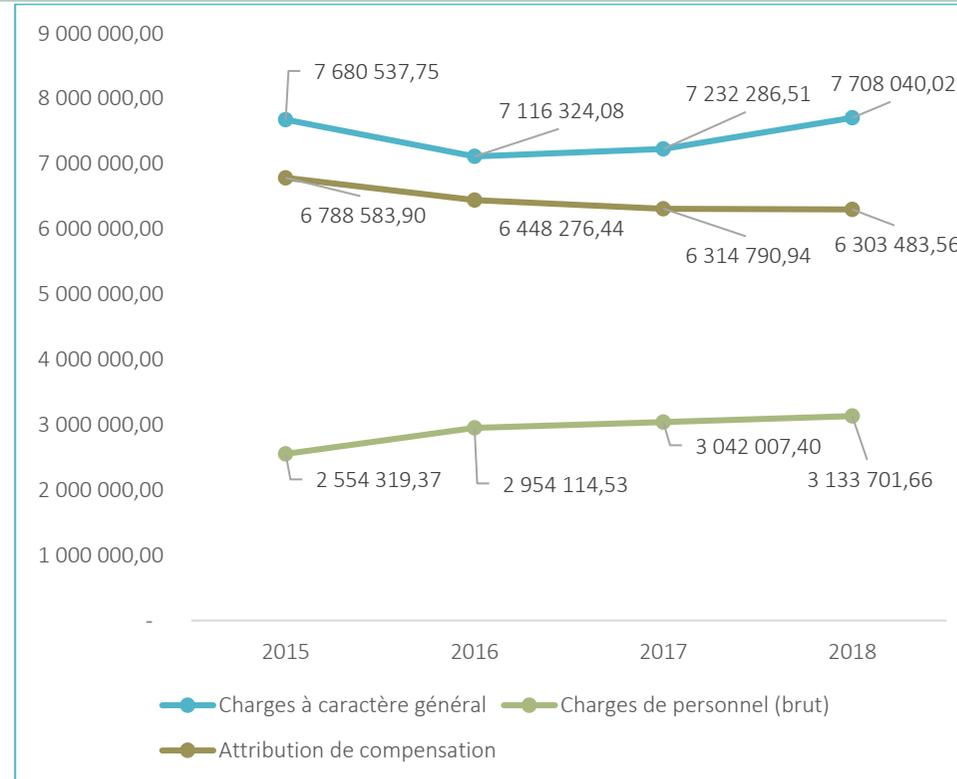
	2014	2015	2016	2017	2018
011 Charges à caractère général	7 644 573,81	7 680 537,75	7 116 324,08	7 232 286,51	7 708 040,02

- La maintenance de l'éclairage public : + 77,2 k€. L'obsolescence du parc engendre davantage de maintenance.
- Les frais d'étude : + 81,6 k€. La CC du Pays de Mormal a engagé des frais d'étude concernant l'éclairage public (diagnostic des installations + formalisation d'un schéma directeur pour les prochaines années) et l'optimisation du recyclage des déchets ménagers ;
- La gestion des déchets : + 135 k€. Le coût de la gestion des déchets ménagers a considérablement augmenté ;
- Prestation liées à la CADA : + 68,7 k€
- Diverses prestations de services (4J de Dunkerque, mission d'archivage du CDG) : + 20 k€.

Les charges de personnel (montant net) s'élèvent à 3 039 787 € contre 2 792 538 € en 2017. Ce poste représente 15,20% des dépenses réelles de fonctionnement. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'effet GVT mais également par la suppression des contrats aidés (qui a engendré une baisse de recettes de l'ordre de 160 k€).

Le **chapitre 014 « Atténuations de produits »** s'élève à 6 682 423 €. Il comprend les reversements sur le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) ainsi que les attributions de compensation que la CCPM reverse aux communes du territoire

Une ponction sur ces attributions de compensation est effectuée dans le cadre du service commun ADS (autorisation droit du sol). Au 31 décembre 2018, 41 communes étaient adhérentes au service.



Le **chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** s'élève à 799 662 € et comprend l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes ADACI et Réussir en Sambre, à l'EPIC Office de tourisme communautaire du Pays de Mormal (275 k€). Il comprend également les contributions au Parc Naturel, au SCOT ainsi que les indemnités d'élus. Il est également important de préciser que près de 140 k€ de pertes sur créances irrécouvrables ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2018 (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères de l'ex 2C2M). Le chapitre représente 4% des dépenses réelles de fonctionnement

Les **charges financières au chapitre 66** s'établissent à 368 136 €. Il s'agit des intérêts d'emprunts et des ICNE¹.

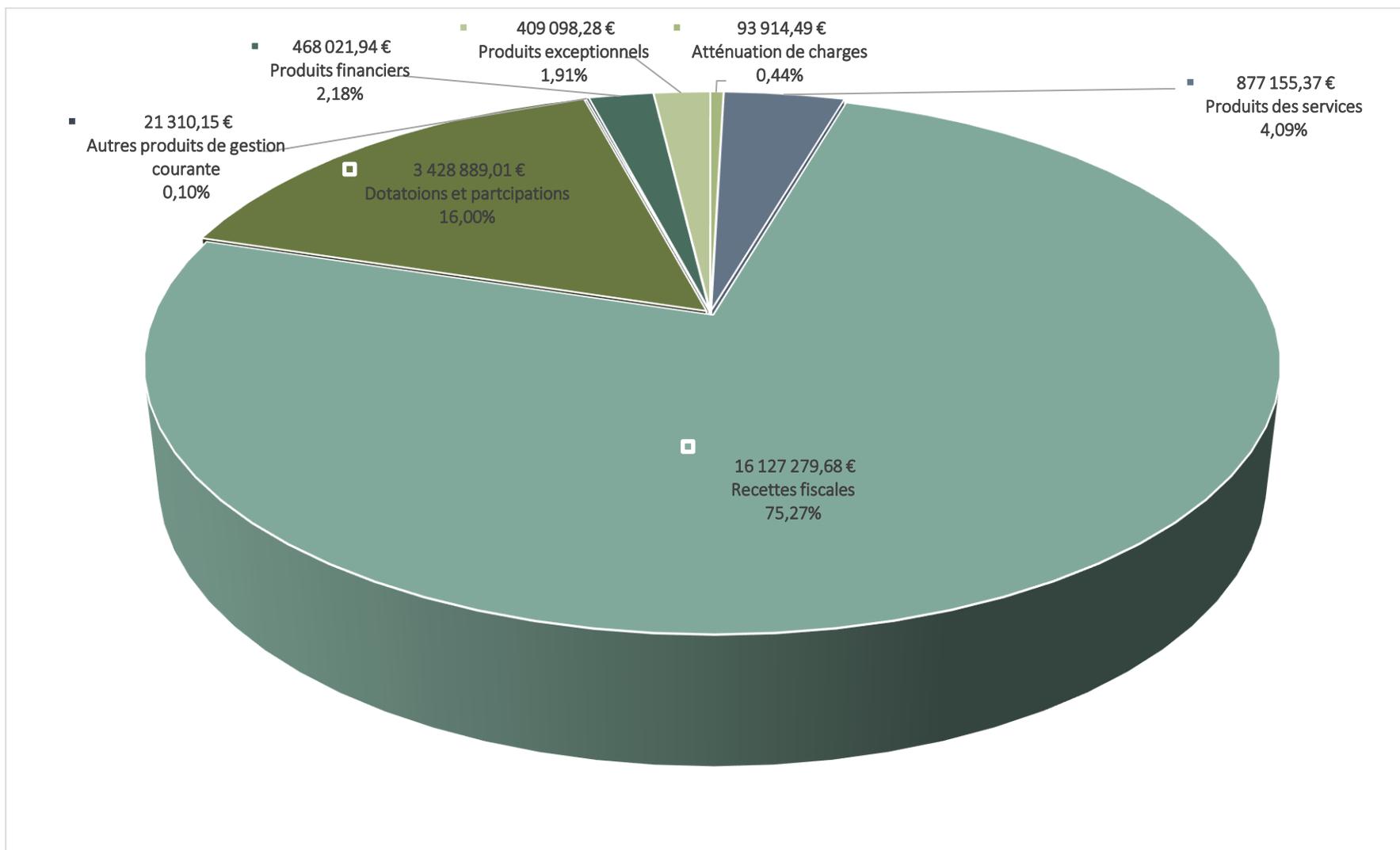
Le **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** comprend des annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 65,9 k€ ainsi que la subvention versée au budget annexe ZAC de Wargnies le Grand à hauteur de 425 797 €. Suite à l'annulation du marché de la nouvelle déchetterie de Le Quesnoy, une indemnité transactionnelle a été comptabilisée pour 817 k€.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 001 423 €.

Concernant les opérations d'ordre, le **chapitre 042 « Opé d'ordre de transfert en entre section »** s'élève à 2 647 k€. Comme chaque année, le chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 360 k€, ainsi que la dotation aux amortissements des charges financières (285 k€) correspondant à l'étalement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) sur la durée restante de l'emprunt initial. Cet exercice 2018 a également été marqué par la cession de la fromagerie ; La valeur nette comptable du bâtiment et du matériel a été comptabilisée à hauteur de 2 229 k€.

¹ Intérêts courus non échus

Les recettes de fonctionnement du compte administratif 2018



LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73) >>> Les impôts ménages

Les recettes du chapitre Impôts et taxes s'élèvent à 16 127 280 € soit + 3,98% par rapport à l'année 2018. Elles représentent plus de 75% des recettes de la CC du Pays de Mormal.

	Recettes 2016	Recettes 2017	Recettes 2018
Taxe d'Habitation	5 000 799 €	5 103 974 €	5 173 999 €
Taxe foncière (bâti)	1 042 557 €	1 079 290 €	1 112 673 €
Taxe foncière (non bâti)	270 484 €	271 600 €	275 102 €
TEOM	4 065 119 €	4 112 435 €	4 200 720 €

L'augmentation des recettes fiscales sur l'année 2018 est due à la variation des bases d'imposition mais surtout à l'instauration de la taxe GEMAPI ;

LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73) >>> Les impôts économiques

Il convient de rappeler que la taxe professionnelle est remplacée depuis 2010 par la Cotisation Economique Territoriale (CET), elle-même composée de deux parts : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

La CFE est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

	Bases d'imposition CFE	Produit CFE	Variation / N-1
2014	7 000 362	2 057 406 €	
2015	7 216 027	2 120 779 €	+ 3,08%
2016	7 277 883	2 139 032 €	+ 0,86%
2017	7 958 028	2 341 761 €	+ 9,47%
2018	8 745 291	2 570 241 €	+ 9,75%

Le produit de CFE représente 15,9% des recettes fiscales de la CCPM.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La CVAE est due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite.

	CVAE
2014	1 125 592 €
2015	1 078 041 €
2016	1 086 737 €
2017	1 090 784 €
2018	1 077 430 €

Sur le territoire de la CCPM et pour l'année 2018, les 10 plus importants contributeurs de CVAE génèrent plus du 1/3 du montant de cette recette.

Les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)

En plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet impôt concerne certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) qui auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. L'IFER représente moins de 2% des recettes fiscales de la CCPM.

IFER	2018	2017	2016
éoliennes terrestres	52 290	51 800	51 380
production d'électricité photovoltaïque	598	592	587
transformateurs électriques	14 436	14 293	14 180
stations radioélectriques	78 581	81 540	78 799
stations de compression de gaz	106 940	105 881	105 041
canalisations de gaz	40 886	40 506	40 196
produits chimiques	6 899	6 833	6 780
	300 630	301 445	296 963

La **Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)** s'élève à 347 727 € contre 381 846 € pour l'année 2017 ;

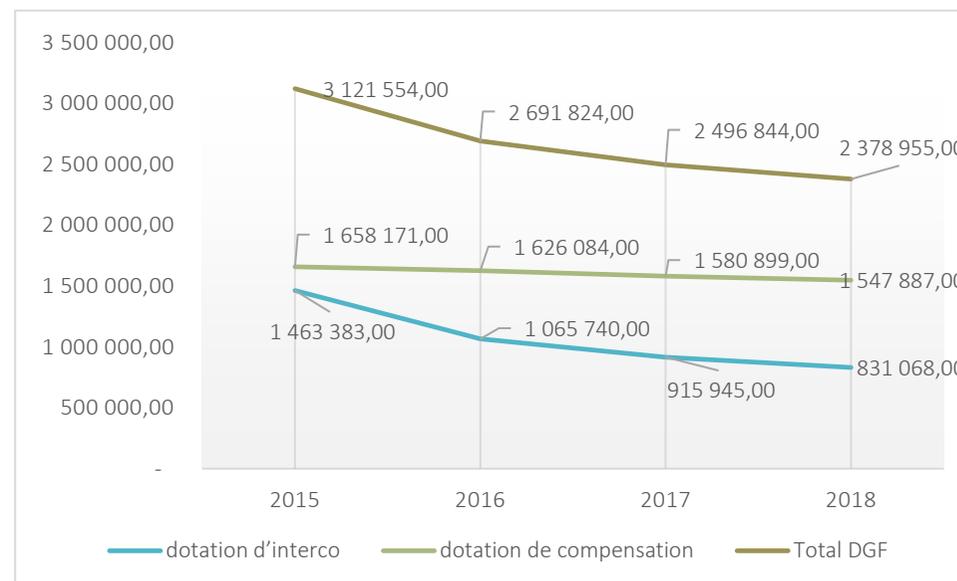
LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

La DGF a de nouveau baissé au cours de l'exercice 2018 (-118 k€).

	2015	2016	2017	2018
dotation d'interco	1 463 383	1 065 740	915 945	831 068
<i>Taux d'évolution</i>		-27,17%	-14,05%	-9,27%
dotation de compensation	1 658 171	1 626 084	1 580 899	1 547 887
<i>Taux d'évolution</i>		-1,94%	-2,77%	-2,09%
Total DGF	3 121 554	2 691 824	2 496 844	2 378 955
<i>Taux d'évolution</i>		-13,77%	-7,24%	-4,72%



En revanche, **les participations** dont le montant s'élève à près de 667 k€, sont en nette progression par rapport à 2017. Il s'agit des subventions relatives aux actions menées par la CCPM. Les partenaires de la CCPM en matière de recettes de subventions de fonctionnement sont principalement les suivants : le Département du Nord et la CAF.

Enfin les **attributions de péréquation et de compensation** s'élèvent à 382 909 € en 2018 contre 406 509 € pour l'année 2017.

LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Les **produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont en nette baisse et s'établissent à 877 155 € contre 1 389 627 € en 2017; cela s'explique par la comptabilisation de 250 k€ de recettes 2018 sur l'exercice 2019 mais aussi par la diminution des produits issus de la collecte des ordures ménagères et de la déchetterie.

LES PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)

Comme prévu, la CCPM a perçu le fonds de soutien de l'Etat. La somme s'élève à 468 021,94 €.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 409 k€ et correspondent principalement à la cession de la fromagerie de Maroilles.

B. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 292 k€. Il convient d'ajouter à cette section d'investissement, le **remboursement du capital de la dette** qui s'élève pour l'année 2018 à 949,4 k€, soit un total de dépenses réelles égal à 2 241 k€.

Au sujet des dépenses liées aux **immobilisations incorporelles**, celles-ci comprennent les frais d'urbanisme (le PLUI), l'accompagnement pour le SDUS et des logiciels. Les subventions d'équipements versées concernent les aides aux TPE et le FISAC ainsi que le soutien aux structures sociales.

Les **immobilisations corporelles et en cours** s'élèvent à près de 1 017 k€. Voici une liste des principales réalisations et acquisitions de l'année 2018 :

- La plantation d'arbres (TVB) et restauration de mares pour 72,2 k€ ;
- L'éclairage public pour 345 k€ ;
- L'installation de bornes électriques (station de recharge) à hauteur de 35 k€ ;
- L'achat de matériel informatique et copieurs pour 44,1 k€ ;
- Les travaux sur les différents sites de la CCPM pour 67,2 k€ ;
- La poursuite des projets tels que le Village d'artisans, la Véloroute ou la valorisation de la Forêt de Mormal pour 175 k€.

Les **recettes réelles d'investissements** s'élèvent à 3 084 k€. Elles comprennent un emprunt de 1 000 000 € (contracté dans le cadre de la sortie de l'emprunt Helvetix), le FCTVA à hauteur de 483 k€, ainsi que des subventions d'investissement pour 586 k€ (dont 240 k€ de l'ADEME pour la déchetterie de Le Quesnoy, 75 k€ liés à TEPCV et 149 k€ de la CAF pour le RAM de Landrecies). Un montant de 724 423,48 € a également été comptabilisé au chapitre 23. Il s'agit en quelque sorte du « remboursement » des sommes versées à 2 des entreprises qui ont réalisé la déchetterie de Le Quesnoy. Le règlement des factures transmises par ces sociétés a été comptabilisé au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » en tant qu'indemnité transactionnelle.

RESULTATS DE L'EXERCICE, RESTE A REALISER ET AFFECTATION DU RESULTAT

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter au financement des investissements : au **résultat de l'exécution** doivent être additionnés les résultats reportés de 2017, ce qui permet d'obtenir le **résultat de clôture**. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement afin de déterminer le **résultat final qu'il convient d'affecter**.

⇒ Le résultat comptable

	Fonctionnement	Investissement
Titres de recettes émis	24 072 853,73	5 961 377,55
- mandats émis	22 878 418,81	4 888 609,66
Solde d'exécution	1 194 434,92	1 072 767,89

⇒ Le résultat de clôture, le résultat final et le résultat à affecter

Solde d'exécution	1 194 434,92	1 072 767,89
+ Reports N-1	7 464 497,51	2 493 827,69
Résultat de Clôture	8 658 932,43	3 566 595,58
RAR recettes		
- RAR dépenses		8 468 109,08
RESULTAT FINAL	8 658 932,43	- 4 901 513,50

⇒ Affectation du résultat

Le Compte Administratif 2018 fait ressortir un besoin de financement en investissement (**solde négatif**).

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 8 658 932,43 € permettra de couvrir le besoin de financement >>> affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement pour 4 901 513,50.

3. BUDGET ANNEXE ZAC DE WARGNIES LE GRAND

Les travaux d'aménagement des terrains de la ZAC de la Vallée l'Aunelle sont sur le point d'être terminés. Les premières cessions de terrains ont été réalisées sur cet exercice 2018. Les dépenses liées aux frais d'études et travaux ont été comptabilisées dans le budget annexe (en HT). Elles s'élèvent à près de 425,8 k€.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 084 874,49	1 201 528,33
	Section d'investissement	425 797,50	659 076,99

Les dépenses réelles (frais d'étude et travaux) comptabilisées sont équilibrées en recettes via une subvention exceptionnelle du budget principal du même montant, soit 425 797,50 €. Les cessions de terrains s'élèvent à 349 933,33 € HT.